

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024

Liste des délibérations

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h09 et retour à 21h11), Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h51), Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 18h58), Max GAUTHIER (sortie à 19h12 et retour à 19h13), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN (jusqu'à son départ à 19h44), Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h51), Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jean-Marc BOUVET (sortie à 21h09 et retour à 21h11), Max GAUTHIER (sortie à 19h12 et retour à 19h13).

Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Luc BLANCHET, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h51) Alain COURBOU, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 18h58), Magali GUILLOT, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h51), José RODRIGUES, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Géraldine STIVAL, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Bisma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Philippe GUERIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Delphine HARTMANN donne pouvoir à Christelle BAS (à son départ à 19h44), Chantal HUGUET donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Michel SERRANO.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2024.

Arrivées de Frédéric LELONG et Michel CLEYET-MERLE à 18h51.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Développement durable

1.1 (2024-22) Convention relative à l'installation des stations de mesure de qualité de l'air (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention type organisant l'installation temporaire des stations de mesure de qualité de l'air entre la Communauté de communes et les propriétaires concernés.

Mobilités

1.2 (2024-23) Convention d'objectifs avec l'AGEDEN pour la contribution au programme d'actions pour la transition énergétique en Isère pour l'année 2024 dans le cadre du programme national Savoir Rouler A Vélo (SRAV) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention d'objectifs entre l'AGEDEN et la Communauté de communes pour la contribution au programme d'actions pour la transition énergétique en Isère pour l'année 2024, dans le cadre du programme national Savoir Rouler A Vélo (SRAV).

Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 18h58.

1.3 (2024-24) Convention d'attribution de subvention à la commune des Abrets en Dauphiné dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune des Abrets en Dauphiné et la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements vélo.

1.4 (2024-25) Convention d'attribution de subvention à la commune de Saint Clair de la Tour dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune de Saint Clair de la Tour et la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements vélo.

1.5 Convention financière tripartite pour la réalisation d'une étude mobilités à Pont de Beauvoisin Isère et Savoie dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (avec pièces jointes)

Projet de délibération retiré.

Environnement, GEMAPI

1.6 (2024-26) Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang de Malseroud pour la période 2024-2033 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit de valider le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'étang de Malseroud pour la période 2024-2033 et le budget associé.

1.7 (2024-27) Adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et participation pour l'année 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver l'adhésion à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, renouvelable par tacite reconduction et de valider l'adhésion d'un montant de 1 000 € pour l'année 2024.

Sortie de Max GAUTHIER à 19h12.

1.8 (2024-28) Subvention au Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Le Tichodrome » pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 650 €, pour l'année 2024, au Centre de sauvegarde de la faune sauvage, « Le Tichodrome ».

Retour de Max GAUTHIER à 19h13.

Eau et assainissement

1.9 (2024-29) Convention relative à la vente d'eau en gros par le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC) pour l'alimentation de Cessieu - chemin de la Salette (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver la convention d'achat d'eau potable entre le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC) et la Communauté de communes pour le secteur de Cessieu - chemin de la Salette.

1.10 (2024-30) Cession de la parcelle D 674 sise sur la commune de Chélieu à la commune de Chélieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle D 674 sise sur la commune de Chélieu à la commune de Chélieu à titre gratuit.

1.11 (2024-31) Acquisition foncière sur le captage de Doissin - Reytebert (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver l'acquisition des parcelles B142, B147 de la commune de Doissin pour un montant total de 4 380 €.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2024-32) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires des Gens du Voyage en Nord-Isère (SAGAV), les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Maxime DURAND (St Victor de Cessieu)

2.2 (2024-33) Modification n°5 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et un délégué suppléant, pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

Délégués titulaires : Marie-Pierre CUTIVET (St Jean de Soudain)

Maxime DURAND (St Victor de Cessieu)

Délégué suppléant : Bernard EVRARD (Belmont)

Ressources Humaines

2.3 (2024-34) Protection sociale complémentaire prévoyance - Mandat au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver l'adhésion à la procédure engagée par le Centre de Gestion de l'Isère pour la protection sociale complémentaire prévoyance, telle que décrite dans la délibération.

2.4 (2024-35) Créations de postes - mars 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer et supprimer les postes mentionnés dans la délibération.

Départ de Delphine HARTMANN à 19h44, elle donne pouvoir à Christelle BAS.

Stratégie financière

Comptes de gestion :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes de gestion.

2.5 (2024-36) Budget Général : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.6 (2024-37) Budget annexe des Actions Economiques : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Actions Economiques dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.7 (2024-38) Budget annexe du service de l'Eau : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.8 (2024-39) Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.9 (2024-40) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.10 (2024-41) Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de Zones dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.11 (2024-42) Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte de Gestion 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de déclarer que le Compte de Gestion du Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs :

Sortie de Bernard BADIN, (sa voix ne sera pas comptabilisée pour le vote des comptes administratifs). Jean-Paul BONNETAIN est Président de séance.

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux Comptes administratifs.

2.12 (2024-43) Budget Général : Compte Administratif 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, constater pour la comptabilité du Budget Général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.13 (2024-44) Budget annexe des Actions Economiques : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, constater pour la comptabilité du Budget annexe des Actions Economiques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.14 (2024-45) Budget annexe du service de l'Eau : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, de constater pour la comptabilité du Budget annexe du service de l'Eau de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.15 (2024-46) Budget annexe du service de l'Assainissement : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, de constater pour la comptabilité du Budget annexe du service de l'Assainissement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.16 (2024-47) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, de constater pour la comptabilité du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.17 (2024-48) Budget annexe des Aménagements de Zones : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, de constater pour la comptabilité du Budget annexe des Aménagements de Zones de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

2.18 (2024-49) Budget annexe des Aménagements de la Zone de l'Izelette : Compte Administratif 2023

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Zone de l'Izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, tel que présenté dans la délibération, de constater pour la comptabilité du Budget annexe de la Zone de l'Izelette de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et d'arrêter les résultats définis tels que résumés dans la délibération.

Retour de Bernard BADIN, Président de séance.

Affectation du résultat :

Les élus approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les sept délibérations suivantes, relatives aux affectations du résultat.

2.19 (2024-50) Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget Général comme proposé dans la délibération.

2.20 (2024-51) Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé dans la délibération.

2.21 (2024-52) Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé dans la délibération.

2.22 (2024-53) Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé dans la délibération.

2.23 (2024-54) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé dans la délibération.

2.24 (2024-55) Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé dans la délibération.

2.25 (2024-56) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé dans la délibération.

2.26 (2024-57) Dotation de Solidarité Communautaire 2024

- Adopté à la majorité absolue (41 pour, 6 oppositions (Jean-Marc BOUVET, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Jean-Michel FERRUIT, Max GAUTHIER, Corinne MAGNIN, Cédric MILANI), 6 abstentions (Michel CLEYET-MERLE, Benjamin GASTALDELLO, André GUICHERD, Ludovic LEPRETRE, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Michel REYNAUD))

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de fixer la Dotation de Solidarité Communautaire totale à 582 173 € pour 2024, selon les modalités décidées en 2019 pour en déterminer l'enveloppe, décider d'appliquer les critères de répartition tels que définis dans la délibération, par reprise de la méthode fixée par

délibération du 7 novembre 2019, en intégrant les dispositions du nouvel article L 5211-28-4 du CGCT et d'attribuer le montant par commune en découlant, tel que défini dans la délibération.

2.27 (2024-58) Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2024

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 6 abstentions (Michel CLEYET-MERLE, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Jean-Michel FERRUIT, Cédric MILANI, Michel REYNAUD))

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de décider de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2024 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

2.28 (2024-59) Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 560 225 €.

2.29 (2024-60) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2024, comme présentés dans la délibération.

2.30 (2024-61) Fixation des taux d'imposition 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter les taux d'imposition, pour 2024, comme présentés dans la délibération et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,22%.

2.31 (2024-62) Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la création de l'autorisation de programme telle que détaillée dans la délibération.

Budgets primitifs :

2.32 (2024-63) Budget Général : vote du Budget Primitif 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention (Max GAUTHIER))

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

2.33 (2024-64) Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Actions économiques rapporté par le Vice-Président.

2.34 (2024-65) Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

2.35 (2024-66) Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

2.36 (2024-67) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

2.37 (2024-68) Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

2.38 (2024-69) Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2024

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de voter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2024-70) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : PLENIZEN SPA (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'entreprise PLENIZEN SPA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2024-71) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : BOULANGERIE MAMIE (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à l'entreprise SARL BOULANGERIE MAMIE dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2024-72) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL JEAN-SEB (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL JEAN-SEB dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

Sortie de Jean-Marc BOUVET à 21h09.

3.4 (2024-73) Achat de foncier à l'entreprise ALPIFEED sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-112 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la modification de la délibération n°2022-112 du Conseil communautaire du 05 mai 2022 et d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 943 pour une superficie réelle de 58 m² appartenant à la société ALPIFEED SARL GROS sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20 € HT/m², soit un prix de 1 160 € HT.

Retour de Jean-Marc BOUVET à 21h11.

3.5 (2024-74) Achat de foncier aux Ambulances DURAND sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-113 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la modification de la délibération n°2022-113 du Conseil communautaire du 05 mai 2022 et d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 941 pour une superficie réelle de 71 m² appartenant à la SCI CMD sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20€ HT/m², soit un prix de 1 420 € HT.

3.6 (2024-75) Achat de foncier au Garage PEUGEOT sur la ZA Étang de Charles, commune des Abrets en Dauphiné - Modification de la délibération n°2022-114 du 05 mai 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la modification de la délibération n°2022-114 du Conseil communautaire du 05 mai 2022 et d'approuver l'achat de la parcelle 165 AD 939 pour une superficie réelle de 679 m² appartenant à la SCI MASK sur la ZA Étang de Charles, commune Les Abrets en Dauphiné, par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, au prix de 20€ HT/m², soit un prix de 13 580 € HT.

Politique agricole

3.7 (2024-76) Convention de partenariat relative au projet de méthaniseur territorial Vals du Dauphiné lauréat de l'appel à projets GRDF « zones industrielles bas carbone » (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 5 abstentions (Joëlle BATTIER avec le pouvoir de Christophe BROCHARD, Jean-Marc BOUVET, Max GAUTHIER, Frédéric LELONG)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un méthaniseur territorial avec GRDF et l'entreprise Serge Ferrari, définissant les rôles de chacun et actant le financement de cette étude.

Habitat

3.8 (2024-77) Subvention pour la réhabilitation de 6 logements sociaux - résidence Les Arendeaux à Biol - Société d'Habitation des Alpes - PLURALIS (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 12 000 € à la Société d'Habitation des Alpes - PLURALIS pour la réhabilitation de 6 logements sociaux pour la résidence Les Arendeaux à Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Tourisme, PDIPR

3.9 (2024-78) Convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat 2024 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette et de valider la participation de la Communauté de communes pour un montant de 327 €.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h25.

Publication le 04 avril 2024